

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 22/03/2024

Date d'affichage : 08/04/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le deux avril, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 18

Secrétaire : M. Yann VILLEROY.

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet suite à un avancement de grade

Le Maire informe le Conseil Municipal,

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Suite à l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe d'un adjoint technique, Monsieur le Maire propose :

- de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à compter du 01 Novembre 2024
- de modifier ainsi le tableau des effectifs :

Filière technique :

Grade : adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet

Ancien effectif : 3

Nouvel effectif : 4 (adjoint technique principal de 2ème classe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour), décide :

- de créer le poste susvisé à compter du 01/11/2024

– d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 08/04/2024

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance,
M. Yann VILLEROY.



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 027-212706295-20240402-MA_DEL_2024_030-DE



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

